

*Extrait du*

**PLAN DE GESTION INTÉGRÉE RÉGIONAL**

**CONSEIL DU SAINT LAURENT**

**TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN**

**Planification stratégique  
2021-2026**

**Enjeu : Érosion et submersion côtière**



**CONSEIL DU SAINT-LAURENT**  
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

**2021**

VERSION APPROUVÉE PAR LES MEMBRES  
DÉCEMBRE 2020

**Version déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en janvier 2021, pour approbation.**

Une première version du plan stratégique a été approuvée en juin 2017 par le Conseil du Saint-Laurent. Les orientations et surtout les objectifs ont ensuite été remaniés en 2020. Cette version du plan stratégique comprend donc les visions telles que définies et approuvées en 2017 et les orientations et objectifs approuvés par les membres du Conseil du Saint-Laurent (CSL) lors de la rencontre du 10 décembre 2020.

Cette proposition de planification a été conçue en considérant un **horizon de 5 ans** et **se décline par enjeu** avec :

- **Une vision** : c'est le rêve que nous avons pour le territoire de la Table de concertation régionale d'ici 2050. Elle aide les acteurs de l'eau à se projeter dans l'avenir et à penser avec créativité. La vision sert, notamment, de guide pour l'élaboration du PGIR (Plan de gestion intégrée régional).
- **Des orientations** : elles correspondent au type de solutions à privilégier pour répondre à moyen terme (horizon de 5 ans) aux problèmes exposés dans le diagnostic. Ce diagnostic est détaillé dans le portrait de chaque enjeu.
- **Des objectifs** : ils correspondent aux réalisations que les acteurs de l'eau espèrent atteindre, en 5 ans, pour chaque orientation.

VISION :

D'ici 2050 les citoyens et les décideurs font preuve de résilience et de responsabilité face aux risques d'érosion et de submersion. Ils comprennent la dynamique côtière et sont conscients des bénéfices apportés par les écosystèmes naturels. Pour s'adapter à une côte en mouvement, les décisions prises en matière d'aménagement du territoire sont concertées et cohérentes.

**Tableau Orientations-Diagnostic-Objectifs - Enjeu Érosion et submersion côtière**

<b>Orientations</b>	<b>Problèmes et diagnostic</b>	<b>Objectifs</b>
<p>A- Poursuivre les efforts concertés d'acquisition de connaissances sur les processus d'érosion et de submersion côtière et leurs impacts sur le territoire</p>	<p>-De nombreux secteurs du territoire sont soumis aux processus d'érosion et de submersion côtière, phénomènes dont l'ampleur et les impacts pourraient augmenter avec les changements climatiques (voir portrait)</p> <p>-Ces impacts sont de nature sociale (ex : perte de qualité de vie), économique (ex : perte de valeur des biens immobiliers) et écologique (ex : perte d'écosystèmes)</p> <p>-Les acteurs régionaux manquent d'informations pour bien tenir compte de ces risques côtiers pour gérer et utiliser le littoral. Cela est particulièrement vrai pour l'ouest du territoire et l'enjeu de submersion.</p>	<p>A1- Caractériser les risques côtiers afin de produire des données opérationnelles pour améliorer la gestion de ces risques</p> <p>A2- Avoir de la collecte de données et du suivi de l'érosion ou de la submersion côtière (incluant des données post-tempête) directement appropriables par les usagers (citoyens, municipal, OBNL)</p>
<p>B- Favoriser la concertation et miser sur la sensibilisation et le transfert de connaissances</p>	<p>-Plusieurs recherches en sciences sociales et en sciences naturelles qui portent sur l'évaluation des risques côtiers et sur l'adaptation aux changements climatiques ont eu lieu ou sont en cours sur le territoire. Mais l'appropriation des résultats de ces recherches par les acteurs régionaux reste un défi.</p> <p>-Les élus, les administrateurs municipaux et les citoyens manquent d'informations sur les phénomènes d'érosion et de submersion côtière et surtout sur les bonnes pratiques à adopter.</p> <p>-Les nombreux acteurs impliqués dans la gestion de l'érosion et de la submersion côtière (citoyens, acteurs municipaux, chercheurs, ministères, OBNL) n'échangent pas assez sur leurs besoins, leurs apprentissages et leurs stratégies.</p>	<p>B1- Accroître l'accessibilité et l'usage des données relatives aux recherches sur les processus d'érosion et de submersion côtière et leurs impacts sur le territoire</p> <p>B2- Stimuler l'appropriation des connaissances à propos de la prise en charge des enjeux d'érosion et de submersion côtière (compréhension des enjeux et surtout bonnes pratiques) et communiquer à propos de ces enjeux</p> <p>B3- Améliorer la concertation entre les acteurs de l'adaptation aux changements climatiques en zone côtière</p>
<p>C- Améliorer la gestion du territoire</p>	<p>-La prise en compte des risques côtiers passe, entre autres, par des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le milieu</p>	<p>C1- Accompagner le milieu municipal afin qu'il planifie l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et</p>

<b>Orientations</b>	<b>Problèmes et diagnostic</b>	<b>Objectifs</b>
<p>(planification, règlements, politiques) à l'échelle municipale afin de tenir compte des risques côtiers et des changements climatiques</p>	<p>municipal commence à intégrer ce type de mesure dans les outils de gestion du territoire à sa disposition, mais manque d'accompagnement pour le faire.</p> <p>-Certaines politiques, notamment la PPRLPI (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) ou outils réglementaires imposent un cadre d'intervention inadapté aux besoins des municipalités en termes d'adaptation et de prise en compte des risques côtiers. Ainsi la délimitation de la ligne des hautes eaux (LHE) associée à la PPRLPI ne tient pas bien compte de la dynamique du milieu maritime (marées, tempêtes, vagues, ...). La présence des aboiteaux a une influence sur les événements de submersion qui n'est pas intégrée au cadre proposé. La prise en compte de la réelle capacité de gestion des acteurs locaux est aussi un enjeu.</p> <p>-Une partie du territoire a été gagnée sur la mer grâce aux aboiteaux. Les terres agricoles qu'elles protègent sont particulièrement menacées lors des épisodes de submersion et ces infrastructures subissent de l'érosion. L'entretien de ces infrastructures est un enjeu en raison, notamment, du mode de financement associé à cet entretien et des autorisations environnementales que ces travaux impliquent. Les acteurs régionaux constatent qu'il faudrait améliorer la concertation de l'ensemble des acteurs pour favoriser une gestion proactive et à long terme des aboiteaux.</p> <p>-Des pertes et une détérioration des écosystèmes côtiers sont causées par l'érosion (coastal squeeze), l'artificialisation des rives (souvent liée aux mesures de lutte contre les phénomènes d'érosion), l'urbanisation (routes, villégiatures) et la gestion des aboiteaux.</p>	<p>intègre les risques côtiers dans la réglementation des usages, en tenant compte des résultats des travaux de recherche</p> <p>C2- Actualiser les outils de planification du territoire (schéma d'aménagement) et de réglementation des usages à partir de données récentes sur les aléas d'érosion et de submersion</p> <p>C3- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et les risques côtiers dans le fonctionnement municipal (ex: comité consultatif, plan adaptation, politique sur l'entretien des berges, plans de mesures d'urgence tenant compte des risques côtiers et des changements climatiques, ...)</p> <p>C4- Améliorer la gestion des risques côtiers en tenant compte de la présence des aboiteaux dans les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup</p>

<b>Orientations</b>	<b>Problèmes et diagnostic</b>	<b>Objectifs</b>
<p>D- Développer et mettre en œuvre des bonnes pratiques<sup>1</sup> de protection côtière</p>	<p>-Pour intervenir, soit de manière proactive (adapter les bâtiments, délimiter des zones de risques, ...) soit en réaction à des menaces directes (stabiliser une section de côte, rehausser une route), les acteurs du territoire constatent qu'ils manquent d'expertise, d'accompagnement et de ressources tant au plan administratif (demandes d'autorisation) que technique (choix des options). L'expertise technique est souvent inadaptée aux réalités du territoire de la TCR et il existe peu de guides de bonnes pratiques spécifiques aux particularités du territoire de la TCR.</p> <p>-L'échelle d'intervention ne tient pas toujours compte de la dynamique côtière ce qui peut générer des effets négatifs (inefficacité des mesures, impacts sur les territoires voisins)</p> <p>-Les inspecteurs municipaux et autres intervenants locaux manquent de formation et de connaissances relativement aux méthodes de prévention des risques côtiers et d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>-Les municipalités manquent de ressources pour faire de la prévention et faire appliquer les règlements ce qui favorise les usages inadaptés à la réalité côtière</p>	<p>D1- Accroître l'expertise régionale en ce qui concerne la restauration et la protection des écosystèmes côtiers</p> <p>D2- Augmenter les connaissances et les compétences du personnel municipal concerné et des élus relativement aux pratiques (protection des bâtiments et des routes, infrastructures municipales gestion de l'eau, contrôle de l'érosion, ...) d'adaptation et de gestion des risques côtiers</p> <p>D3- Application du concept d'infrastructures naturelles ou vertes par les municipalités pour protéger les zones côtières et augmenter leur résilience</p>

<sup>1</sup> Par « bonnes pratiques », nous entendons des pratiques de type protection des bâtiments, gestion de l'eau, contrôle de l'érosion, ... qui ont comme objectif l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques côtiers et qui s'appuient sur la connaissance et la prise en compte des écosystèmes et de la dynamique côtière.